

Votation cantonale du 23 septembre 2012 sur le RER neuchâtelois

Les documents demandés remis comme convenu au bureau du Grand Conseil

Les CFF confirment les chiffres figurant dans le rapport RER

A la suite de la séance du bureau du Grand Conseil de ce mardi 28 août 2012, le Conseil d'Etat tient à préciser les éléments suivants:

Les documents demandés relatifs à une expertise des CFF sur le coût du futur RER, ainsi que la position du Canton de Berne, ont été remis par le Conseil d'Etat dans une totale transparence ce jour au bureau du Grand Conseil, ainsi que cela avait d'ailleurs été convenu en date du 23 août 2012 lors de la précédente séance dudit bureau.

Les documents émanant des CFF ont permis de confirmer que le rapport sur le RER accepté en juin dernier par le Grand Conseil contient tous les chiffres permettant de définir le coût de l'infrastructure, ainsi que celui du fonctionnement du futur RER. Les chiffres annoncés par le Conseil d'Etat sont donc exacts et aucunement contestés, notamment par les CFF.

Le Conseil d'Etat rappelle que ce qui est compris dans le fonds RER est décrit notamment dans le [rapport RER 12.016](#) (P.60) sur lequel est fondé le décret adopté lui aussi par le Grand Conseil en juin dernier.

Pour de plus amples renseignements

Philippe Gnaegi, président du Conseil d'Etat, tél. 032 889 69 00.

Claude Nicati, conseiller d'Etat, chef du DGT, tél. 032 889 67 00.

Neuchâtel, le 28 août 2012